

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 24 SEPTEMBRE 2015

4

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à BELLECOMBE en séance publique sous la présidence de son Président M. André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – COSTE Jean – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUNIE Marie - JAY Hélène – JUGAND François - LAYMOND Jean – MARTINOT Gabriel – MIBORD Josiane – PELLICANO Evelyne - POINTET André–VERJUS Philippe.

REPRESENTES : M. BAZIN Jean-Louis par M. POINTET André
M. CHENAL Mathieu par Mme GUNIE Marie
Mme RELIER Annie par M. GROGNIET Jean-Christophe
M. ROCHAIX Jean-François par M. VERJUS Philippe
M. VORGER Robert par M BRUNIER Thierry

EXCUSES : M. ARNOLD Gérard
M. LAYMOND Michel
Mme MENGOLI Chrystelle
Mme MORTON Carole

Étaient également présents, Messieurs Éric COLLIN et Laurent OLEON, suppléants.

Le compte-rendu du conseil de communauté du 9 juillet 2015 est adopté sans remarque.

I – Approbation de la stratégie touristique 2015/2020

Monsieur Christophe MANSOURI, chargé de mission, présente la stratégie touristique sur laquelle la collectivité propose de s'appuyer pour présenter le dossier de candidature de la CCVA au programme Espace Valléen 2015/2020.

Préalablement, il fait le bilan de la convention de Stations Durables – Espace Valléen 2010/2013 qui aura permis de conforter la gouvernance du territoire et de concrétiser de nombreux projets.

La stratégie touristique proposée, à l'issue d'un diagnostic élaboré collectivement, s'articule autour de trois axes principaux :

- le pilotage et la gestion de la destination et structuration de l'organisation touristique du territoire,
- le renforcement de la mise en marché de l'offre de loisirs et d'hébergement,
- le développement équilibré du territoire par la mise en valeur des ressources locales.

L'étape suivante consistera à élaborer les différentes actions qui composeront le programme Espace Valléen des 5 prochaines années. A cet effet, pas moins de neuf ateliers thématiques seront constitués pour réaliser ce travail et un appel est lancé aux délégués qui souhaiteraient rejoindre ces groupes de travail.

Le Président remercie Christophe MANSOURI, le chef de projet de l'opération pour la qualité de son travail. Il précise que la tâche n'est pas aisée car le projet est rigoureusement encadré par les financeurs et ceci dans un contexte budgétaire local très contraint.

II – Thermes de La Léchère : validation du principe de gestion en DSP

Le Président rappelle que le contrat d'affermage du service de gestion et d'exploitation des thermes de La Léchère avec la SETLL arrive à échéance le 31 décembre 2016 et qu'il importe d'organiser la gestion de ce service au-delà de cette date.

Le conseil communautaire approuve le principe de l'exploitation du service dans le cadre d'une délégation de service public ainsi que les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles que décrites dans le rapport qui a été transmis aux délégués de la CCVA.

Il donne également mandat au Président pour entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de mise en concurrence.

Monsieur Gabriel MARTINOT ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

III – Acquisitions foncières

La Société Carbone Savoie est disposée à vendre deux parcelles de terrains d'une superficie totale de 13 095 m² situées sur Bellecombe, à proximité du siège de la CCVA et des équipements publics.

Elle a accepté la proposition de la collectivité faite sur les bases de l'estimation des Domaines pour un montant de 88 699 €.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet de transaction et autorise le Président à signer l'acte correspondant.

IV – Approbation du rapport d'activité 2014 de la SOGETOBA

Le rapport d'activité de la SOGETOBA est présenté par M. Gabriel MARTINOT. Cette Société d'Economie Mixte gère 131 meublés touristiques pour le compte de la CCVA. Elle emploie deux permanents, trois saisonniers ainsi que plusieurs vacataires. La saison 2013/2014 a été une année moyenne en terme de fréquentation même si le taux de remplissage de l'hiver reste élevé (65 %). Les clients continuent de se déclarer globalement satisfaits de leur séjour (90 %). Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 185 000 € et le résultat net à 3 483 €.

V – Approbation de la convention de service unifié « école de danse » et des tarifications 2015/2016

Le Président informe l'assemblée de la décision de la CCCT de reprendre, à compter de septembre 2015, l'activité d'enseignement de la danse de l'association « Entrez dans la danse » qui intervenait jusqu'à présent sur l'ensemble du canton de Moûtiers.

La CCCT propose à la CCVA de participer à la gestion de ce service sous la forme d'une convention de service unifié, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'école de musique. Le coût prévisionnel annuel de cette nouvelle activité culturelle restant à la charge de la CCVA est estimé à 2 600 €.

L'assemblée approuve cette nouvelle convention de service unifié ainsi que les tarifs de cette activité pour la saison 2015/2016.

VI – Périmètres de protection des sources : enquête parcellaire complémentaire

Monsieur Thierry BRUNIER rappelle la procédure de régularisation des périmètres de protection des sources situées sur Aigueblanche et La Léchère menée en 2012. Cependant, après analyse des états parcellaires dressés et vérifications auprès du service des hypothèques, il est apparu des différences importantes sur la désignation des propriétaires des parcelles à acquérir.

Dans ces conditions, le conseil communautaire décide de solliciter auprès du Préfet une enquête parcellaire complémentaire intégrant les propriétaires réels des parcelles à acquérir dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de 2012.

Par ailleurs, le dossier concernant la procédure de régularisation des périmètres de protection des sources situées sur Le Bois est en cours de finalisation.

Il précise d'autre part que le bilan ressources en eau démontre l'importance de la mutualisation de ces ressources initiée depuis plusieurs années.

VII – Gestion d'une ligne de transport avec la CCCT et la CCVVT

Il s'agit d'approuver une convention entre la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise et la CCVA pour la gestion en commun d'une ligne de transport entre Bozel et La Léchère sur l'année 2014.

Le déficit de cette ligne a été estimé à 33 000 € environ dont 11 000 € à la charge de la CCVA.

Au regard de la très faible fréquentation constatée, l'expérience ne sera pas renouvelée.

VIII – Création d'une régie de recettes

Une nouvelle régie de recettes est créée pour permettre d'encaisser le produit des frais de renouvellement des cartes de déchetterie et des participations pour mise à disposition des composteurs individuels.

Les tarifs proposés pour les produits de cette régie de recettes sont approuvés :

- Carte de déchetterie en cas de perte : 5 €.
- Mise à disposition d'un composteur individuel de 450 litres : 15 €.
- Mise à disposition d'un composteur individuel de 600 litres : 20 €.

IX – Questions diverses

L'assemblée décide :

- d'approuver les modalités de répartition des actifs et des passifs du SIVOM du Canton de Moûtiers dissout au 31 décembre 2014, une partie de l'excédent faisant l'objet d'un reversement à la CCVA (9 554,91 €).
- De passer de 27 h 30 à 33 h par semaine le poste d'adjoint technique de l'agent en charge du ménage, compte tenu de l'extension des surfaces à traiter (bureaux CCVA et espace muséographique).
- D'accorder, de façon tout à fait exceptionnelle, une subvention complémentaire de 18 000 € à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche pour lui permettre d'élargir ses plages d'ouverture au public.
- D'apporter quelques modifications à la convention d'objectifs et de moyens de l'OTVVA en formalisant sa démarche qualité et sa mission d'organisateur d'évènements et en incluant les horaires d'accueil du public des trois sites.
- D'approuver les tarifs 2015/2016 des forfaits du domaine nordique de Nâves.
- D'autoriser le Président à signer les conventions de groupement de commandes avec la commune de La Léchère pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la Cité Sud et sur Molençon, et avec la commune de Saint Oyen pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement sur le chemin de la Chenat.

X – Informations diverses

Le Président informe l'Assemblée de l'audience du juge de l'expropriation relative à la cessibilité des terrains de la zone de la Piat à Aigueblanche. Le juge rendra son verdict sur la valeur des biens concernés le 30 octobre. Toutes ces procédures ralentissent le projet, ce qui est préjudiciable aux artisans en quête d'installation et aux emplois qu'ils seraient susceptibles de créer sur le secteur.

Il indique que la mobilisation se poursuit pour favoriser la reprise partielle de l'activité de Graftech.
